

ER
-243

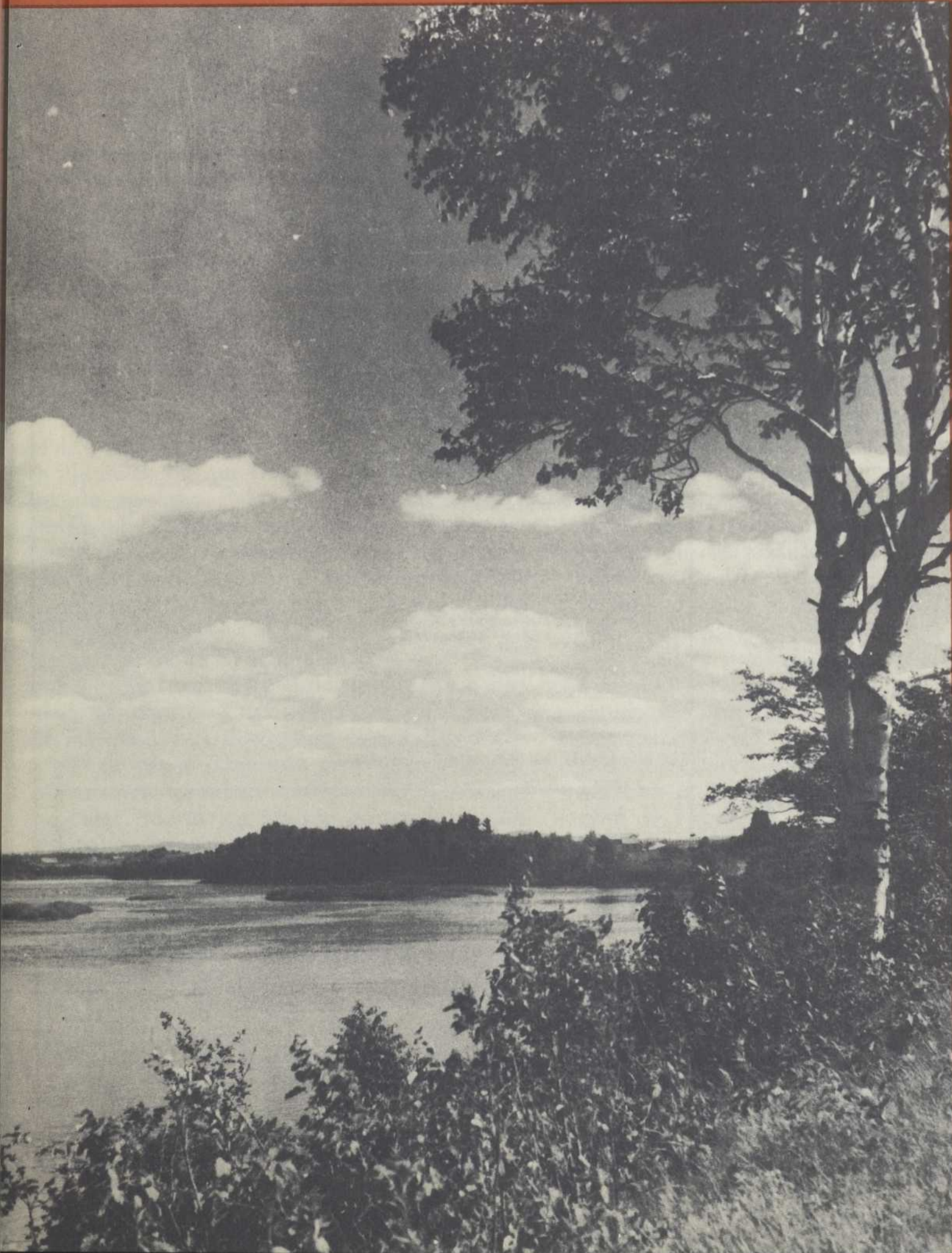
R-243

La Revue



ÉDIFICE DESJARDINS

DESJARDINS



Mai 1961
Vol. XXVII — N° 5

BILLET

Il y avait une fois un ours qui, faible d'esprit et de mauvais caractère, parcourait, tout seul, la forêt; on dit même que, parfois, il faisait entendre des grognements qui n'étaient pas de toute sûreté. Sur ce point, je connais des hommes, la tête remplie de mauvais desseins, fort ressemblants à l'ours malade et solitaire. L'homme a, bien sûr, cet avantage de pouvoir se faire soigner de guérir même... mais un ours peut-il être soigné?

Or, il arriva qu'un renard-médecin, pour qui la forêt n'avait guère de secret, se laissa intéresser par ce cas étrange de névrose. Docteur, docteur d'une vraie université, il voulut connaître la cause de la maladie, faire un savant diagnostique, redonner la santé au grogneur solitaire.

Compère renard entreprit la besogne avec beaucoup de précaution, et commença par soigner... son entrée en matière.

— « Le temps, dit-il en s'adressant à l'ours, n'est pas très beau ce matin. C'est par un grognement fort peu sympathique que répondit l'ours à cette amicale entrée en matière.

— « Changeons notre fusil d'épaule et essayons d'un début plus poétique, pensa Maître Renard, guidé par son instinct et mis en alerte par la mauvaise humeur de son patient.

— « Ours, mon frère, as-tu remarqué que les fleurs n'ont pas le même éclat le matin que le midi? Comme elles savent subir la puissance du soleil?

— « Tu me déranges encore? Tu n'as pas compris que je veux la paix? Ferme ça... ou je te mange. »

Notre savant docteur qui ne voulait, disait-il, que traiter un malade anormal, fut pris à l'improviste. Il risque une explication qui voulait être en même temps une excuse.

— « Je voyage en humaniste, je voyage pour étudier sur place. J'ai l'âme tendre, j'ai du cœur, je ne ferais pas de mal à une puce. »

— « Gr... Gr... Gare à mes griffes et à mes crocs! »

Devant l'ours qui ne faisait que menacer, le renard oublia sa prudence et son habileté reconnues. Il s'approcha de l'ours et ce fut pour son malheur. D'un violent coup de pattes, le téméraire médecin fut attrapé par le grogneur. Deux « mailloches » efficaces lui firent croire que forcément il changerait d'itinéraire.

« Au diable, le guérisseur, reprit l'ours en assénant un deuxième et vigoureux coup de son énorme patte. »

Le renard se crut au terme de sa carrière. Il tourna de l'œil, assuré que sa dernière heure avait sonné.

Que l'homme apprenne donc que, dans une semblable situation, il doit toujours bien

(Suite à la page 94)

NOTRE COUVERTURE. — Mai : les lacs ont « calé » et les feuilles paraissent. — (Photo : Service de Ciné-photographie.)



La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXVII, N° 5

QUÉBEC

Mai 1961

Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 82
Éditorial: Éducation, publicité, propagande.....	C. VAILLANCOURT..... 83
La Semaine de l'épargne dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.....	LUCIEN PILON..... 85
Rapport mensuel.....	86
Feu M. le chanoine Joseph-Alexis Saint-Laurent.....	C. VAILLANCOURT..... 87
L'éducation économique et sociale des sociétaires.....	PAUL-ÉMILE CHARRON.... 88
51 ^e assemblée de la Caisse de Québec-Est.....	89
Élections.....	ROSARIO TREMBLAY..... 90
Son Exc. M ^{gr} Paul-Émile Charbonneau.....	91
Quelques données sur l'économie canadienne.....	92
In Memoriam.....	92
Joindre les deux bouts.....	93
La revue des journaux.....	94
L'assurance-automobile.....	LÉON AUBIN..... 95
Consultation légale.....	LE CONSEILLER JURIDIQUE 95
Le problème agricole.....	96
M. le notaire J.-O. Lebel, décédé.....	96
Pour vaincre le chômage, d'abord le connaître.....	98
L'industrie des instruments agricoles.....	99

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.75
Pour les autres.....	\$2.25

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, Inc., Québec.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

50
- 243
[3]

Editorial



Éducation, publicité, propagande...

À l'instigation du président de la Fédération, un comité spécial de propagande et d'éducation a été organisé, il y a quelques mois, au sein de la Fédération des Caisses populaires Desjardins en vue d'intensifier le travail combien nécessaire d'éducation économique et sociale des sociétaires de nos Caisses. Depuis, ce comité s'est divisé et subdivisé, et, aujourd'hui, dans plusieurs Unions sinon dans toutes, il se fait un travail plus intense d'éducation coopérative et sociale sur le plan régional et paroissial.

Dans nos Caisses populaires, l'éducation et la propagande ne doivent pas se faire de la même façon que pour la vente de gomme ou de savon. Faisons attention à cette publicité tapageuse et à haute pression où on tente de faire accroire à tout un peuple que mâcher de la gomme, par exemple, c'est absolument indispensable à la santé. Une telle publicité peut aider à la vente de choses qui ne sont ni utiles ni très coûteuses, mais quand on entre dans le domaine des idées et, comme c'est notre cas, qu'il s'agit de faire œuvre d'éducation populaire, il n'y a pas de place pour une propagande futile, car montrer la valeur de l'épargne c'est aussi rappeler que si les plaisirs rapportent peu le bonheur durable doit être payé son prix. En effet, le plaisir qui réside dans les sens est passager, tandis que le vrai bonheur est dans le cœur et dans l'âme.

Avant de faire toutes sortes de suggestions pour développer la propagande dans nos Caisses populaires, étudions d'abord ce que nous avons en mains, demandons-nous si nous l'avons utilisé et comment nous en avons tiré parti. On nous dit, par exemple, qu'il faudrait faire une grande campagne de publicité et de propagande à la télévision. Y a-t-il une meilleure propa-

grande, une publicité plus efficace que celle faite à la télévision par l'Assurance-Vie Desjardins dans son programme *Joindre les deux bouts*? Des milliers de lettres nous sont adressées pour nous dire combien cette émission à la télévision est intéressante parce qu'éducative, instructive et réaliste.

Pourquoi ne pas utiliser à fond les dépliants et affiches que nos deux Sociétés d'assurance envoient aux Caisses populaires?

Pourquoi ne pas utiliser l'assurance-prêt et l'assurance-épargne et rappeler à nos gens que ces deux plans d'assurance ont été organisés expressément pour leur protection. Ces deux systèmes d'assurance dans nos Caisses populaires sont tellement efficaces que les Banques et les Sociétés de prêts nous imitent en assurant les prêts faits à leurs clients, et certaines Banques assurent les dépôts.

Un autre moyen de propagande que nos Caisses populaires n'utilisent pas à son maximum, bien loin de là, c'est le journal *Ma Caisse* écrit spécialement pour instruire nos sociétaires, leur montrer ce que les Caisses populaires font pour eux, tant du côté de l'épargne que des prêts. Combien de Caisses populaires reçoivent un nombre supplémentaire de copies de ce journal en outre des vingt numéros que nous adressons à chacune? Et ces vingt copies, sont-elles bien distribuées aux sociétaires? Il faudrait que toutes les Caisses populaires aient des douzaines d'abonnements à *Ma Caisse* et que ce journal soit mis bien en évidence dans le bureau de la Caisse avec un avis invitant les gens qui y viennent d'en prendre une copie pour s'instruire davantage.

Quant aux Caisses scolaires, il y a des petits buvards, avec sentences qui frappent

l'imagination des jeunes, qui peuvent être distribués par centaines de mille. Les couvertures de livres pour les enfants des écoles sont aussi une propagande très efficace pour ceux qui veulent s'en servir.

Le service de papeterie de la Fédération a également en mains nombre de petits dépliants que vous pouvez acheter et distribuer. Encore une propagande éducative.

C'est beau de dire qu'il faut faire ceci ou cela, mais c'est encore plus beau de faire servir toutes les armes nécessaires qui sont à notre portée, qui sont disponibles, qui attendent d'être utilisées par ceux-là pour qui elles ont été préparées. Ensuite nous userons de nouveaux moyens.

En marge de la campagne de sobriété, nous avons distribué à chaque Caisse populaire, ces jours derniers, une magnifique pancarte à être affichée bien en évidence dans le bureau de la Caisse. Cette pancarte est éducative et moralisatrice.

Il reste une propagande, la plus efficace peut-être, c'est le travail, le dévouement de chacun des dirigeants de chaque Caisse populaire. Par leurs actes, ils affirment que la Caisse populaire paroissiale est là pour servir, pour aider, et non pas simplement pour faire des bénéfices et amasser des capitaux. On l'a dit et répété tant de

fois : l'épargne dans nos Caisses populaires doit être de l'épargne humanisée. Comprendons cet esprit d'humanité. Servir, n'est-ce pas se donner soi-même en aidant les autres à devenir meilleurs moralement, spirituellement et matériellement.

Tâchons de trouver des moyens de propagande qui s'adapteront à ce que nous avons en mains, qui intensifieront les moyens d'éducation que nous avons déjà et que nous n'avons peut-être jamais pensé d'utiliser à fond. Convainquons-nous bien, dirigeants des Caisses populaires, que notre rôle est de servir nos concitoyens dans la charité, l'entraide, l'amour entre chacun de nous. La propagande basée sur de telles pensées sera la plus efficace, parce qu'elle repose sur une vertu qui veut toujours grandir, se développer.

B. Vaillancourt

P.S. — Nous reviendrons prochainement sur le sujet, car qui dit propagande veut dire bien des choses. Nous parlerons de ce qui est pour nous la propagande la plus efficace et la plus durable qui soit.

● Vos sociétaires seront certainement très heureux de recevoir quelques exemplaires des buvards illustrés ci-contre. Ils pourront consulter fréquemment la charte d'épargne qui y apparaît, et ils ne manqueront pas de s'en inspirer pour la préparation de leur budget.

● Vous avez le choix de trois catégories de buvards, selon que les chiffres reproduits ont été compilés à 2%, 2½% et 3% d'intérêt, pour convenir aux différents taux en vigueur dans les Caisses populaires.

● Les prix : \$0.90 le cent — \$8.50 le mille.

Ce que produit une épargne régulière À LA CAISSE POPULAIRE

Dépôts hebdomadaires de \$1. à \$10. pour une période de 1 an à 10 ans

Intérêt de 2½% semi-ann.	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
\$1.00 par semaine	52.	106.	162.	218.	276.	335.	396.	459.	523.	588.
2.00 « «	105.	213.	323.	436.	552.	671.	793.	918.	1,046.	1,177.
3.00 « «	157.	319.	485.	654.	828.	1,006.	1,189.	1,376.	1,568.	1,765.
4.00 « «	210.	425.	646.	872.	1,104.	1,342.	1,585.	1,835.	2,091.	2,354.
5.00 « «	262.	532.	808.	1,090.	1,380.	1,677.	1,982.	2,294.	2,614.	2,942.
6.00 « «	315.	638.	969.	1,308.	1,656.	2,012.	2,378.	2,753.	3,137.	3,531.
7.00 « «	367.	744.	1,131.	1,526.	1,932.	2,348.	2,774.	3,212.	3,660.	4,119.
8.00 « «	420.	850.	1,292.	1,744.	2,208.	2,685.	3,171.	3,670.	4,183.	4,708.
9.00 « «	472.	957.	1,454.	1,962.	2,484.	3,019.	3,567.	4,129.	4,705.	5,296.
10.00 « «	525.	1,063.	1,615.	2,180.	2,760.	3,354.	3,963.	4,588.	5,228.	5,885.

L'intérêt est payé à tous les six mois et ajouté au capital déposé

La Semaine de l'épargne dans le diocèse de Saint-Hyacinthe

Nous publions avec satisfaction les résultats d'une Semaine de l'épargne organisée en janvier 1961, par l'Union de Saint-Hyacinthe. Cette campagne qui s'inscrit dans l'action du Comité d'éducation et de propagande a suscité d'heureux résultats comme le constateront nos lecteurs.

EN 1961, la Semaine de l'épargne a été organisée sur la base diocésaine. Les gérants se sont réunis en novembre dernier pour discuter de la chose et pour se nommer un comité diocésain de propagande chargé de voir à l'organisation de cette campagne dans les localités où nos Caisses sont établies.

Les médiums de publicité employés ont été les suivants :

1° une lettre-circulaire dans laquelle on parlait de la Semaine de l'épargne organisée par les Caisses populaires du diocèse, de l'importance de cette campagne en faveur de l'épargne et de la cérémonie d'ouverture officielle. Cette lettre fut envoyée à messieurs les curés, les maires, le président de la Caisse, le secrétaire-gérant ;

2° un dépliant annonçant les services dispensés par nos Caisses populaires et dans lequel on trouvait un calendrier de poche. Il fut distribué dans 58,000 foyers ;

3° une pancarte publicitaire proclamant le slogan « Épargner, c'est prévoir » (distribution à chaque Caisse faisant la campagne) ;

4° la nouvelle aux journaux locaux et un article de fond sur la vertu de l'épargne pour l'éditorial. Une annonce publicitaire de $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{4}$ de page pour annoncer aux diocésains notre campagne en faveur de l'épargne ;

5° à la radio, deux émissions de 12 minutes chacune dont une d'ouverture et une de fermeture les 23 et 27 janvier ainsi que des « flanchettes » à raison de 5 à 8 par jour pour rappeler aux audi-

teurs la Semaine de l'épargne (postes de Sorel, Saint-Hyacinthe, Granby).

En fin de janvier, nous avons eu une conférence de presse à laquelle assistaient les gérants des Caisses populaires du grand Saint-Hyacinthe. À ce moment, il était trop tôt pour donner les résultats de la campagne mais on décida, séance tenante, de faire une enquête auprès des gérants afin d'avoir en mains des chiffres et un rapport plus complet à présenter aux journaux locaux. Un questionnaire a été bâti et adressé aux Caisses au cours du mois de février et voilà les résultats de notre compilation :

16 ont organisé l'ouverture officielle de la Semaine de l'épargne ;

44 ont discuté de la Semaine de l'Épargne avec les membres des trois conseils de la Caisse ;

35 ont constaté que M. le curé a annoncé la Semaine de l'épargne au prône du dimanche ;

48 ont signalé que leurs sociétaires ont pris connaissance de la grande Semaine de l'Épargne par la voix des journaux et de la radio ;

29 ont reçu des commentaires de la part des sociétaires au sujet du dépliant publicitaire et du matériel publicitaire en général.

Ces résultats en disent assez long pour croire que notre campagne en faveur de l'épargne a eu des auditeurs, et cela doit être un stimulant pour la prochaine qui aura lieu en 1961. Sans aucun doute, tous n'ont pas cru à la formule. Il y en a qui ont subi la campagne sans même y prendre

part, mais il faut tout de même admettre que les succès obtenus d'après les chiffres du 28 février 1961 sont éloquentes.

Le semestre de février 1961 indique que nos Caisses ont enregistré pour l'actif la plus forte augmentation de leur histoire \$2,259,095. contre \$948,830. en 1960 et \$1,699,604. en 1959 pour la même période courue. Au sixième mois, cette année, la proportion de l'objectif d'augmentation à toucher (\$3,706,103.) est atteint dans la proportion de 59.4%. N'est-ce pas une conclusion merveilleuse surtout si l'on tient compte de la période de récession que nous traversons où les chômeurs se multiplient et l'industrie fonctionne au ralenti ?

Le nombre des membres est rendu à 64,703 révélant une augmentation de 2,979 pour les six derniers mois. Cet accroissement est de 100 plus élevé que celui de 1960 et de 739 sur celui de 1959.

Le capital social pour janvier et février 1961 s'est accru de \$103,532. contre \$70,392. en 1960 pour la même période. C'est un autre indice d'intérêt de la part des sociétaires envers leur entreprise.

Cet aboutissement est le résultat tangible des campagnes que nous avons organisées en faveur de l'épargne depuis le 31 août. Novembre 1960 marquait la Semaine de l'épargne chez les écoliers et janvier 1961, celle chez les adultes. Deux coups de barre importants en faveur d'une réclame pour mieux faire connaître les services dispensés par nos Caisses ne peuvent que nous aider dans le recrutement des nouveaux membres. Il importe, maintenant que nous les avons dans nos rangs, de les renseigner sur la mystique de notre mouvement.

LUCIEN PILON,
inspecteur-propagandiste.

Rapport mensuel

JANVIER, février, mars - trois mois déjà que la nouvelle formule du rapport mensuel est utilisée par toutes les Caisses populaires affiliées à la Fédération des Caisses populaires Desjardins.

Nous tenons à féliciter ceux qui dressent cette formule, car dans l'ensemble, ce travail est fait avec soin et application.

La circulaire qui a précédé l'envoi de ces formules ne brossait que des instructions générales. Qu'il nous soit permis de revenir un peu plus dans les détails afin que ceux qui commettent quelques fautes puissent en être instruits et se corrigent.

I — Le rectangle rouge, au coin supérieur droit, divisé en trois parties avec titres sous-jacents donne l'identification de votre Caisse :

1° Union régionale

Le premier espace ne doit servir à inscrire qu'une *lettre* ; celle qui identifie votre Union régionale.

- T — pour Trois-Rivières
- Q — pour Québec
- M — pour Montréal
- G — pour Gaspé
- S — pour Sherbrooke
- R — pour Rimouski
- C — pour Chicoutimi
- O — pour Ouest québécois
- H — pour St-Hyacinthe
- J — pour Joliette

Donc n'inscrivez pas le numéro de votre compte à l'Union régionale ni le numéro d'ordre de celle-ci.

2° Numéro à la Fédération

Le deuxième espace sera utilisé pour inscrire le numéro d'ordre de fondation de votre Caisse populaire par la Fédération. (C'est le même numéro que celui qui apparaît à l'un des rapports d'inspection de la Fédération.)

3° Secteur

U - S - R Au troisième espace, c'est une de ces trois lettres

qui doit être écrite et dont les significations sont : Urbain - Semi-urbain - Rural.

Faites donc apparaître celle du secteur dans lequel est classée votre Caisse.

II — Chaque partie de la situation, actif et passif, comporte deux colonnes à chiffrage ; la *première* sert à détailler certaines rubriques qui ont relation entre elles et la *deuxième* sert à en produire le total, ou le montant d'une rubrique seule, ou le total d'une addition verticale de plusieurs item.

Pourquoi quelques rapports n'ont-ils pas de totaux à l'actif liquide, au total de l'actif et à celui du passif ?

III — À la deuxième colonne du passif, sur la ligne en blanc, entre « Caisse de Noël » et « em-

prunt », on ne doit inscrire que le *total de l'épargne*, détaillé par les item de la colonne de gauche. N'y ajoutez donc pas le montant du capital social que vous aurez placé à la colonne de droite.

IV — Le *dépôt bloqué* est le montant de dépôt fixe que maintient la Caisse par suite de l'entente survenue entre la Fédération des Caisses populaires Desjardins et la Banque Provinciale du Canada.

V — Les *souscriptions* de votre Caisse à l'Assurance des Caisses populaires et à l'Assurance-Vie Desjardins et d'autres item ayant caractère de placement doivent être *totalisés* et inscrits à la rubrique « Divers » sous le titre « Placements ». Évitez donc les mentions A.V.D. et S.A.C.P. ou autres dans l'espace de la rubrique.

VI — Afin de vous éviter d'inscrire à la situation les divers genres de prêts, ce que quelques-uns font encore, nous avons créé une section spéciale pour faire cette *répartition de vos prêts*. Servez-vous en donc s.v.p.

VII — À l'item « Immeubles », sous le titre « Immobilisation », il n'y a place que pour *un seul montant*, qui doit être le total de tout ce que possède la Caisse sous forme immobilière. Point n'est besoin que l'on détaille : immeuble n° 1, n° 2, nouvel immeuble, ancien immeuble, terrain, construction, immeuble X, etc.

VIII — Les *intérêts courus* doivent être subdivisés, suivant qu'ils ont relation avec les placements ou les prêts, et être ajoutés soit aux placements, soit aux prêts. Il ne faut jamais en faire un item séparé.

IX — Les primes d'assurance-épargne payées par la Caisse sont réellement des dépenses et doivent être intercalées à l'item « dé-

Offert aux Caisses populaires . . .

FILM 16 mm. - EN COULEUR

8 MINUTES

Le cerveau électronique de l'Assurance-Vie Desjardins (en français)

L'Assurance-Vie Desjardins a été probablement la première entreprise d'assurance au Canada à utiliser à son siège social un cerveau électronique I.B.M. 305 - Ramac.

Installé en 1960, cet assemblage de machines électroniques exécute à des vitesses incroyables les travaux les plus divers et les plus complexes. La rapidité et l'efficacité des services aux assurés en sont décuplés.

Ce court métrage a été filmé à l'usine d'assemblage et au siège social. Il décrit le transport du cerveau de l'usine à Lévis, son installation et son fonctionnement.

Pour vous procurer ce film,
veuillez vous adresser au . . .

Service des relations extérieures,
L'Assurance-Vie Desjardins,
avenue des Commandeurs, Lévis.

penses » et non pas traitées à part comme item séparé.

X — Si au passif de la situation l'épargne doit être subdivisée en « ordinaire » « scolaire » en « Caisse de Noël », nous voudrions bien qu'au mouvement des recettes et déboursés, ces divers item soient groupés sous l'item « épargne » seulement.

Pourquoi ajouter une ligne détaillant les « Caisses scolaires ». Il y a une section à cet effet.

XI — Veuillez ne pas oublier d'inscrire le nombre de sociétaires et d'emprunteurs à chaque rap-

port, même s'il n'y a pas variance d'un mois à l'autre.

XII — *Au détail de l'encaisse*, section de gauche au centre de la feuille, quand vous y faites apparaître un solde en banque, il faudrait identifier celle-ci par son nom.

XIII — Pour ceux qui rédigent le rapport mensuel à la main, nous recommandons l'usage d'un crayon à bille assez rigide pour bien imprimer toutes les copies.

XIV — Les espaces libres ne sont employés qu'en cas d'imprévus. Il ne faut pas en abu-

ser, pensez bien si l'item que vous seriez tenté d'y faire apparaître ne pourrait pas être plutôt incorporé à une autre rubrique.

Comme on peut s'en rendre compte par ces quelques remarques, il n'y aurait pas tellement à faire pour améliorer sensiblement la rédaction du rapport mensuel.

Il y a présentement un rapport sur cinq qui comporte une ou plusieurs des fautes énumérées.

Nous souhaitons bien que cette proportion ira en diminuant. Attention donc à ce que le prochain rapport soit sans faute !

Feu M. le chanoine Joseph-Alexis Saint-Laurent

M. le chanoine Joseph-Alexis Saint-Laurent, un pionnier du mouvement des Caisses populaires et un des organisateurs de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du



M. le chanoine Joseph-Alexis Saint-Laurent.

district de Gaspé, vient de disparaître.

M. le chanoine Saint-Laurent a correspondu à maintes reprises avec M. Desjardins concernant

l'organisation de Caisses populaires. Il en a lui-même fondé plusieurs, et ses déplacements pour les besoins de l'œuvre ont été nombreux.

Nous voyons ainsi se rompre graduellement les mailles de cette chaîne de solidarité qui nous rattachaient au fondateur des Caisses populaires.

Connaissant nous-même M. le chanoine Saint-Laurent depuis longtemps, nous avons pu apprécier son dévouement. Notre sentiment de vénération à son égard ne saurait s'éteindre.

Voici quelques notes biographiques :

Né à Baie-des-Sables, comté de Matane, le 11 mars 1873.

Fils de François-Xavier Saint-Laurent, cultivateur, et de Esther Desrosiers dit Dutremble.

Fit ses études classiques à Rimouski, ses études de philosophie et de théologie chez les MM. de Saint-Sulpice, à Montréal.

Ordonné prêtre au Petit Séminaire de Montréal, le 13 octobre 1907, par Sa Grandeur M^{gr} Franc.-Théophile-Zotique Racicot, auxiliaire de Montréal.

1907-08 — Professeur au Petit Séminaire de Montréal.

8 juillet 1908 — Vicaire à Cacouna.

4 novembre 1908 — Vicaire à Matane.

27 novembre 1911 — Desservant à Saint-Norbert de Cap-Chat.

12 octobre 1912 — Curé de Saint-Omer.

10 mai 1916 — Curé de Saint-Jean-l'Évangéliste.

1923 — Directeur des Caisses populaires dans le diocèse de Gaspé.

1930 — D'avril à juillet, se rend en Europe et au Congrès eucharistique de Carthage.

1934 — Construit l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste et lance la mission de Saint-Jean-de-Brébeuf.

1947 — Construit le couvent et invite les Filles de l'Assomption à le diriger.

11 septembre 1951 — Créé chanoine honoraire de la cathédrale de Gaspé.

Octobre 1955 — Aumônier de l'Hospice Saint-Joseph de Maria jusqu'au 20 février 1961.

1^{er} avril 1961 — Décédé à l'Hôpital Notre-Dame de Chartres de Maria, le samedi Saint, et inhumé à Saint-Jean-l'Évangéliste, mercredi, le 5 avril, à 4 heures p.m.

Que Dieu, dans sa miséricorde, lui donne le repos éternel !

C. VAILLANCOURT

L'éducation économique et sociale des sociétaires

La Caisse populaire Desjardins poursuit, par son mode de distribution du crédit et d'amortissement de ses prêts au moyen de petites remises régulières qu'elle exige des emprunteurs, des buts qui ne diffèrent pas de ceux qu'elle veut atteindre comme coopérative d'épargne. Le Service de prêts de la Caisse populaire s'inspire, en effet, des mêmes principes, et il recherche les mêmes fins que le Service d'épargne : l'amélioration des conditions économiques, sociales et morales des sociétaires ; et c'est toujours, de part et d'autre, par la pratique de la prévoyance, de l'économie et de l'épargne que les sociétaires, déposants et emprunteurs, y arrivent.

Les emprunteurs sont incités à être prévoyants et à pratiquer l'économie de façon à réaliser des épargnes, lesquelles leur permettent de rembourser ensuite leurs emprunts et d'améliorer leur situation économique et leur condition de vie sociale. D'où la nécessité ou l'obligation que les commissaires de crédit connaissent le but de l'emprunt et s'assurent qu'il sera vraiment utile ou avantageux à l'emprunteur. Et vous comprenez aussi pourquoi la commission de crédit exige des emprunteurs qu'ils s'engagent à faire des petites remises régulières sur leurs emprunts ; les sociétaires emprunteurs sont en quelque sorte forcés à mettre de l'ordre dans leurs idées, dans leurs affaires et dans leur train de vie ; ils sont amenés ainsi à établir une coopération stable entre leurs facultés supérieures : l'intelligence et la volonté, et à pratiquer la prévoyance, la tempérance de vie, l'économie ; ils sont incités fortement à faire des efforts soutenus pour bien organiser leur entreprise de façon à réaliser les épargnes qui leur permettent d'améliorer leur situation financière.

Vous vous rendez compte du travail d'éducation économique et de formation morale et sociale des

sociétaires que font les commissaires de crédit qui s'acquittent ainsi de leur rôle au sein d'une Caisse populaire qui veut agir selon l'esprit de son fondateur. En effet, la Caisse populaire doit être dans chacune de nos paroisses cette école pratique d'éducation économique, ce centre d'entraînement de notre peuple à la pratique des vertus économiques, morales et civiques si nécessaires à la prospérité matérielle et au bonheur de nos familles, « cette œuvre de rédemption sociale et de régénération morale » (Card. Villeneuve) de notre peuple.

Comme une pompe aspirante et refoulante, le cœur aspire le sang pour le refouler ensuite dans tous les organes du corps humain. De même, la Caisse populaire Desjardins doit aspirer les épargnes de la paroisse pour les refouler ensuite dans les entreprises économiques et les institutions sociales de la paroisse. La bonne santé de l'organisme humain requiert, outre un sang abondant et vigoureux, une bonne circulation sanguine dans toutes les parties du corps humain. Il en va de même de la santé de nos entreprises économiques et de nos institutions sociales dans nos paroisses. La Caisse populaire doit s'efforcer d'obtenir les épargnes suffisantes pour assurer aux entreprises économiques et aux institutions sociales de la paroisse un sang financier vigoureux et sa bonne circulation dans tous les organismes.

Ceux qui sont chargés de l'administration de la Caisse populaire et de son développement normal doivent avoir à cœur d'amener tous les citoyens de la paroisse à en faire partie, et à y déposer leurs épargnes afin que leur Caisse populaire soit en mesure d'apporter, dans toute la mesure du possible, le capital dont les citoyens ont besoin pour opérer et développer leurs entreprises et gagner la vie de leurs familles.

À LA CONQUÊTE DES JEUNES

Nos jeunes devraient être tous amenés à nos Caisses populaires. Que ne feraient-ils pas pour se préparer un bel avenir si on pouvait les convaincre de ce qu'ils doivent faire et de ce qu'ils peuvent faire !

Combien de nos jeunes sont bien conscients qu'ils sont les propres artisans de leur bonheur et qu'il leur est nécessaire de se préparer dès maintenant aux responsabilités qui seront leur demain lorsqu'ils fonderont un foyer ? Combien de nos jeunes sont à ce point conscients de ce devoir présent qui leur incombe qu'ils sont prêts à se plier à un programme de vie raisonnable leur permettant de mettre de côté régulièrement une partie de leur salaire, en vue de se constituer une réserve qui leur permettra de payer les dépenses d'organisation de leur foyer dans un avenir qui viendra plus vite peut-être qu'ils ne le croient.

Combien de nos jeunes savent ce qu'il en coûtera pour se marier, se loger, se procurer les choses essentielles à un ménage qui débute ? Combien savent qu'ils devront disposer de \$2,500. à \$3,000. s'ils veulent payer comptant ce dont ils auront strictement besoin pour se marier et organiser leur foyer ; et d'un autre \$2,000. à \$3,000. pour pouvoir contracter un emprunt s'ils veulent s'installer chez eux dans une maison bien à eux ?

Combien de nos jeunes sont réellement convaincus qu'ils doivent, dès maintenant, pratiquer l'économie et qu'ils peuvent faire des épargnes pour organiser eux-mêmes leur foyer et se mériter l'appui financier de leur Caisse le jour où ils décideront de se faire construire leur maison ? Combien savent qu'un jeune de 18 ans qui dépose régulièrement \$10. par semaine à sa Caisse populaire à son compte d'épargne possèdera un beau \$4,000. à 25

ans? Que de jeunes pourraient s'amasser, sans se morfondre, plusieurs milliers de dollars s'ils voulaient s'en donner la peine? S'ils ne le peuvent pas aujourd'hui, comment le pourront-ils demain avec des charges familiales?

La prévoyance, l'économie, l'épargne sont des vertus nécessaires, et ce sont des vertus qui s'acquièrent; on ne les acquiert pas en un jour, fût-ce le jour de son mariage. C'est par des actes de prévoyance, d'économie, d'épargne qu'elles s'acquièrent.

Nos jeunes doivent se mettre à cette école de prévoyance; ils doivent s'engager sur la voie qui débouche sur la Caisse populaire: c'est l'avenue qui leur ap-

portera le bonheur. Demain, c'est sûr, ils auront besoin de leur Caisse populaire. Pour obtenir un emprunt de leur Caisse populaire, ils devront avoir au préalable gagné sa confiance. Comment? En lui démontrant que, par la pratique régulière de l'épargne, ils ont supplanté leurs responsabilités et qu'ils méritent d'être aidés. Les Caisses populaires sont heureuses d'aider les jeunes qui s'aident eux-mêmes et qui méritent d'être encouragés et aidés.

Nos Caisses populaires Desjardins souhaitent que tous nos jeunes se fixent un objectif pratique d'épargne, qu'ils se fassent un programme de vie qui tienne compte de cet objectif, qu'ils se

plient en somme à un train de vie modéré leur permettant de faire des épargnes et d'amasser ce dont ils auront demain besoin pour se marier et organiser leur foyer et devenir éventuellement, avec l'aide de leur Caisse populaire, propriétaires de leur maison.

L'établissement des jeunes et l'habitation familiale exigent l'économie et l'épargne de la part des intéressés. C'est le premier élément de solution de l'un et l'autre problème. Que nos jeunes y réfléchissent! La solution de leurs problèmes dépend d'abord d'eux; et elle ne saurait être assurée sans eux. Aide-toi, le Ciel t'aidera.

PAUL-ÉMILE CHARRON

51^e assemblée de la Caisse de Québec-Est

LA Caisse populaire de Québec-Est vient de tenir son assemblée générale annuelle, la 51^e de son histoire. Dans le rapport publié à cette occasion, le président souligne une augmentation de \$800,000. à l'actif. De plus, le nombre des sociétaires s'est accru de 200. 741 demandes d'emprunt ont été accordées, totalisant une somme de près de un million. À la suite de ces heureux résultats, l'actif s'établit maintenant à \$6,635,190. et l'avoir-propre est porté à \$395,000.

Dans son discours, le président, M. A.-S. Paradis, a fait part de quelques réflexions que nous n'hésitons pas à reproduire:

« Au début de notre siècle, l'usurier prêteur était un personnage florissant. Presque toutes les paroisses de quelque importance en hébergeaient un. Saint-Roch, qui, dans ce temps-là, était la plus importante paroisse de la ville, en avait même deux. Je m'abstiendrai de nommer des noms, car ces gens ont laissé des descendants qui sont de braves gens et dont la réputation est intacte. Dans ce temps-là, on voyait également trôner, à la Basse-Ville, cette catégorie de gens qui tenaient bureaux ou-

verts publiquement et dont la clientèle était fort nombreuse. Je n'ai pas eu connaissance de l'âge de gloire de ces extorqueurs, mais je les ai vus à l'époque où leurs affaires étaient sensiblement à la baisse, par suite de la guerre acharnée que leur menaient les Caisses populaires qui commençaient à poindre un peu partout. On peut dire que, vers 1925, Desjardins avait cassé les reins de ses adversaires et, petit à petit, ils ont disparu.

« À leur tour, les Caisses ont prospéré, mais en créant autour d'elles un cercle toujours grandissant de sociétaires satisfaits de la façon dont ils étaient traités, et qui pouvaient enfin contempler le jour où non seulement ils ne devaient plus rien, mais où ils pouvaient mettre de l'argent de côté. C'est ainsi que, malgré la crise, les Caisses ont tenu bon, et la période 1939-50 les a solidement ancrées.

« Depuis 1950, les Caisses ont pu démontrer leur utilité pratique au peuple, par l'aide généreuse et constante qu'elles ont apportée à l'habitation familiale.

« Seulement, la période 1950-60 a vu naître un autre mouvement qui a créé bien des malheurs

dans nombre de nos familles; la facilité de gagner sa vie et le système du crédit presque sans limite offert à tous a été une tentation trop forte pour d'aucuns. C'est là qu'un bon nombre ont tombé dans le panneau et que le trouble a commencé. Je n'ai pas à en dire davantage pour que vous compreniez, car chacun de nous avons eu l'occasion de temps à autre d'en voir des exemples frappants.

« Je crois donc que nous devons continuer à prêcher par l'exemple et l'encouragement tous ceux avec qui nous sommes en contact à pratiquer la modération dans toutes les actions de notre vie. Sachons en un mot nous contenter, mais de façon raisonnable.

« C'est par ce moyen que nous parviendrons à atteindre une maturité qui nous permettra de mesurer nos actes par la réflexion, la prévoyance et l'épargne de notre temps, de notre santé et de notre argent. »

Nos lecteurs conviendront que c'est là tout un programme! Que chacun fasse son profit de ces pensées judicieuses. L'action coopérative n'en sera que plus efficace.

Élections

PROCÉDURE LÉGALE À SUIVRE

La Caisse doit tenir des élections chaque année lors de l'assemblée générale. Ces élections peuvent cependant avoir lieu à une assemblée générale spéciale s'il s'agit de reconstituer complètement l'un ou l'autre conseil dont tous les membres auraient démissionné.

La loi n'indique pas comment il faut procéder aux élections et les règlements ne sont guère plus explicites. L'article 80 des règlements ne parle que vaguement du sujet. : « Les membres du conseil d'administration, de la commission de crédit et du conseil de surveillance sont nommés à la majorité des suffrages et sont toujours révocables par l'assemblée générale à une majorité des deux tiers des membres présents. Si l'assemblée le décide, l'élection et les votes se font au scrutin secret. »

La loi et les règlements n'étant pas très spécifiques il faut chercher à découvrir les exigences de la loi qui doivent s'appliquer dans les circonstances.

QUI DOIT PRÉSIDER

L'article 89 des règlements précise que « le président préside les assemblées générales des sociétaires et celles du conseil d'administration, y maintient l'ordre, décide les questions de simple procédure. En cas de partage égal des voix, il a voix prépondérante. Il s'acquitte des autres devoirs relevant de sa charge. » Et à l'article 90, il est dit que « Le vice-président remplace le président en cas d'absence de celui-ci et exerce tous ses pouvoirs. » Cet article 90 diffère quelque peu de l'article 81 qui se lit comme suit : « L'assemblée générale est présidée par le président, et en son absence, par le vice-président ou le sociétaire que l'assemblée désigne. »

La faculté de désigner un sociétaire pour présider n'est laissée

à l'assemblée qu'en l'absence du président et du vice-président. En effet, l'article 90 élimine la possibilité de choisir un sociétaire pour présider l'assemblée à moins que le vice-président ne soit absent, car ce dernier est désigné pour remplacer le président, avec le droit d'exercer tous ses pouvoirs. En conséquence, le président de la Caisse présidera l'assemblée générale et les élections. Le vice-président ne présidera l'assemblée qu'en l'absence du président (voir les articles 90 et 81 des règlements). Si le président et le vice-président sont absents, l'assemblée pourra désigner un sociétaire.

L'article 26 de la loi des Syndicats coopératifs de Québec dit que « L'assemblée générale rend ses décisions à la simple majorité des voix ; en cas de parité, la voix du président est prépondérante. »

Le président possède donc un double vote en cas d'égalité des voix ; de là l'importance pour l'assemblée de désigner un sociétaire à la présidence si le président et le vice-président sont absents. Il n'y a donc rien dans la loi et les règlements qui permettent de faire présider l'assemblée générale par un visiteur, si distingué soit-il. Il n'appartient pas au délégué de l'Union ou de la Fédération d'accepter une responsabilité qui revient de droit au président de la Caisse, ou, en son absence, au vice-président, ou en l'absence de ce dernier à un sociétaire ayant droit de vote, que l'assemblée désigne.

Le président de la Caisse préside donc l'assemblée générale ; en conséquence, il préside nécessairement les élections, car son mandat de président ne se termine qu'au choix de son successeur à la première assemblée des administrateurs nommés par l'assemblée générale.

Certains peuvent prétendre que la procédure des élections devrait être donnée dans la loi et les

règlements et comporter la nomination d'un président d'élections autre que le président de la Caisse. L'idée a sa valeur et son mérite, mais elle n'est inscrite présentement ni dans la loi, ni dans les règlements, ce qui rend son application illégale. Respectez le mieux possible la loi des Syndicats coopératifs de Québec et les règlements de la Caisse populaire, c'est encore le meilleur conseil à vous donner.

QUI DOIT AGIR COMME SECRÉTAIRE

L'article 84 des règlements édicte : « Les délibérations sont constatées par un procès-verbal rédigé et inscrit dans un registre par le secrétaire de la société. »

Le secrétaire de la Caisse doit donc agir comme secrétaire d'élections.

ÉLIGIBILITÉ

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

1° Être sociétaire régulier (avoir au moins une part sociale et résider dans la circonscription territoriale, être majeur et n'être pas une femme mariée) ;

2° Être sociétaire depuis six (6) mois (cf. article 87 des Statuts) (sauf lors de l'élection qui suit la fondation) ;

3° S'il s'agit d'un poste à la commission de crédit ou au conseil de surveillance, il est de pratique et de coutume bien établie et fortement recommandée de ne pas proposer un sociétaire qui soit déjà emprunteur ou caution. L'esprit de la loi est, en effet, de ne pas mettre ce sociétaire en conflit avec ses fonctions et devoirs nouveaux.

Les membres sortant de charge sont rééligibles s'ils ont encore les qualités requises. Un administrateur, un commissaire de crédit ou un surveillant sortant de charge qui, par exemple, demeurerait maintenant hors de la circonscription territoriale, ne serait plus éli-

gible ; il faut alors en avertir l'assemblée pour éviter une mise en nomination irrégulière et une élection illégale.

DROIT DE VOTE

Tous les sociétaires réguliers (voir description au paragraphe précédent) ont droit de vote à la condition d'être membres depuis au moins trois (3) mois, sauf s'il s'agit de l'élection qui suit la fondation d'une Caisse.

Les sociétaires qui ont quitté la circonscription sociale conservent le droit de vote sans être éligibles à aucune charge.

Le président a droit de vote comme tous les autres sociétaires réguliers. Il a droit à un double vote en cas d'égalité des voix. S'il est mis en nomination, il peut voter pour lui-même une première fois et, advenant l'égalité des voix, il pourrait, s'il le veut, donner son vote prépondérant en sa faveur. Cette éventualité se produit rarement mais elle est possible.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

Le président de la Caisse doit instruire les sociétaires présents des conditions d'une élection normale et démocratique. Il doit résumer les qualités requises pour

voter et être éligible ou rééligible.

On doit accorder aux sociétaires la plus grande liberté de choisir comme administrateurs ceux d'entre eux qui offrent le plus de garantie d'honnêteté, de compétence et de dévouement. Les sociétaires sont libres de remplacer ou de réélire ceux dont le mandat est terminé.

MISE EN NOMINATION

Cette liberté s'exerce mieux si les candidats sont mis en nomination un par un, par proposition régulière. Cette méthode de mise en nomination à un poste, tout en étant très démocratique, empêche l'animosité qui pourrait naître de la proposition à un siège « d'un tel contre un autre ». On évite ainsi des mésententes et, parfois, des jalousies et des chicanes.

Cette première méthode est encore préférable à celle qui consiste en une seule proposition et qui peut favoriser la réélection d'indésirables. Il faut donc rejeter une proposition conçue en ces termes : « Je propose les mêmes pour un autre terme. »

Lorsque le nombre des candidats mis en nomination égale les postes vacants, il n'y a pas de prise de vote puisque l'unanimité

est atteinte. Mais si le nombre des candidats mis en nomination est supérieur au nombre de postes vacants, il faut alors procéder à un scrutin.

VOTE

L'assemblée peut désigner des scrutateurs pour aider le secrétaire ; ces derniers distribuent les bulletins dûment parafés pour fins d'identification. Ils recueillent ensuite les bulletins en s'assurant du droit de vote de chaque sociétaire. Le secrétaire procède ensuite au décompte avec les scrutateurs et en présence du président qui surveille l'opération.

Il n'est pas nécessaire de publier le nombre de votes obtenus par chacun ; on évite ainsi d'humilier les candidats qui n'ont pas été élus.

Exemple :

« MM. Paul Léger et Arthur Denis terminent leur mandat au conseil d'administration. Après la mise en nomination, les candidats suivants sont mis sur les rangs : M. Paul Léger, Arthur Denis et Henri Picard. » Il faut avertir les sociétaires d'inscrire deux noms, sur chaque bulletin, pas un ni trois noms, parce qu'il y a deux vacances seulement.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Paul Léger	31
Arthur Denis	18
Henri Picard	35

Le président fait alors le rapport suivant : « Les candidats Henri Picard et Paul Léger ont obtenu le plus de votes et sont déclarés élus. »

CONCLUSION

Pourvu que chacun soit raisonnable et poli, la plus grande liberté d'expression doit régner durant l'assemblée générale annuelle, surtout durant les élections.

La façon de procéder indiquée par la loi et expliquée dans le présent article vise à assurer la tenue d'élections parfaitement légales pour le plus grand bien de la Caisse.

ROSARIO TREMBLAY



La Revue Desjardins
rend hommage à
Son
Excellence Monseigneur
Paul-Émile Charbonneau,
nouvel évêque auxiliaire
à Ottawa.

Son Excellence
est le fils de
M. Benoît Charbonneau,
gérant
de la Caisse populaire
de Sainte-Thérèse
de
Blainville.

Quelques données sur l'économie canadienne

Il y a quelques semaines, le gouverneur de la Banque du Canada présentait au ministre des Finances son rapport annuel et le relevé des comptes de la Banque. Nous tenant à l'écart des discussions qui ont suivi la parution de ce document, nous en avons extrait quelques passages que nous reproduisons pour le bénéfice de nos lecteurs.

LE CAPITAL HUMAIN DANS UNE ÉCONOMIE

« L'INVESTISSEMENT en capital humain, tout particulièrement, peut parfois faire augmenter la dépense plus que ne le fait le placement de capitaux matériels. Une amélioration générale de l'enseignement, une instruction avancée offerte à un plus grand nombre de jeunes gens qui terminent leurs études secondaires, l'avancement et la formation en technologie, le travail de recherche scientifique et l'expansion des arts et des talents de tous genres que requiert l'industrie moderne, sont autant de facteurs qui pourraient faire progresser fortement la productivité et le rendement total. Un tel rehaussement du capital humain peut aider à la création de nouvelles formes d'industries et susciter une expansion rapide dans les sciences technologiques avancées, et plus efficacement que si l'on se contentait de faire de plus en plus d'investissements matériels, que ces placements soient faits par des portefeuillistes étrangers ou d'autres façons.

UN PROBLÈME DE CROISSANCE

« Je mets en doute l'opinion que le Canada n'aurait pu connaître une croissance économique suffisante sans cette vaste augmentation de placements étrangers au Canada et que les normes d'existence au pays auraient été de beaucoup inférieures si nous n'avions pas connu cette augmentation considérable de placements étrangers au Canada. Le caractère de notre évolution aurait peut-être été un peu différent mais je crois que l'emploi aurait pu se

maintenir à un niveau moyen plus élevé, et l'emploi total et la production des biens et services au Canada se seraient accrus sans avoir à dépendre aussi fortement d'une augmentation nette des placements étrangers au Canada, si les méthodes économiques employées ici avaient cherché à atteindre ce but dans le passé, et je crois aussi que ce but pour-

IN MEMORIAM

M. A. SAMSON

La Caisse populaire de Lauzon déplore la perte d'un dévoué commissaire de crédit, M. Alexandre Samson.

M. Samson était commissaire de crédit depuis 1934. Il a contribué grandement aux succès de la Caisse populaire de Lauzon par son dévouement inlassable et les nombreux services rendus à ses concitoyens.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille éprouvée et aux sociétaires de cette Caisse populaire.

M. A. MONGRAIN

Nous apprenons avec regret la mort de M. A. Mongrain, de Saint-Stanislas, décédé le 8 février dernier à l'âge de 86 ans et 6 mois.

En plus de s'occuper d'à peu près toutes les œuvres paroissiales, M. Mongrain avait été conseiller municipal et commissaire d'écoles de sa paroisse.

Le défunt, qui était l'oncle de M. J.-G. Hamelin, assistant-gérant de l'Union régionale de Montréal, laisse aussi dans le deuil une fille, Thérèse, et un fils, M. Bernard Mongrain, inspecteur au service de la Fédération de Québec.

Nos sincères condoléances à la famille éprouvée.

rait être atteint par le Canada à l'avenir si nos programmes d'action tendaient vers cette fin.

CHÔMAGE ET IMPORTATIONS

« Il semble évident que le chômage élevé, observé récemment au Canada, ne résulte pas d'une insuffisance de la dépense totale des Canadiens ni des dépenses en établissements de capitaux. Une très forte proportion de notre dépense nationale brute, comparativement parlant, a toutefois été consacrée, soit directement ou indirectement, à l'importation de biens et services et, conséquemment, n'a pas réussi à créer de l'emploi au Canada.

« L'analyse de la situation actuelle indique, je crois, qu'on devrait chercher à augmenter l'emploi et le rendement par des mesures de nature à réduire le fort déficit à notre compte courant de la balance des paiements, faisant en sorte que nos dépenses tendent à augmenter la production au Canada, au lieu d'avoir recours à des mesures qui auront pour effet de hausser la dépense totale des Canadiens. Je suis sûr qu'il existe plus de moyens qu'on ne le croit généralement d'encourager le public à poursuivre ces buts. Il serait à souhaiter que les personnes intéressées fassent un relevé réfléchi et complet de ces moyens et qu'un tel relevé mène à une discussion générale. Les dernières décisions doivent venir des autorités gouvernementales appropriées et elles se fonderont sur leur meilleure interprétation possible des besoins inhérents aux intérêts et au bien-être de la nation.

LE COÛT DU PLEIN EMPLOI

« Un chômage élevé signifie que tous, tant que nous sommes, nous n'avons pas réussi à faire le meilleur usage possible des ressources possibles de la technologie moderne et des modes d'orga-

nisation sociale. Lorsque l'économie tout entière fonctionne au ralenti, nous ne produisons pas la quantité maximum possible de biens et de services qui pourrait servir actuellement soit aux fins de la consommation ou à l'augmentation de notre aptitude à donner une production plus intense et à assurer pour demain des normes d'existence supérieures. La nation tout entière subit une perte économique réelle, qu'on aurait pu éviter, sans mentionner les revers et les déceptions personnels des particuliers qui cherchent du travail sans pouvoir en trouver. À mon avis, le simple bon sens doit nous faire admettre, en considérant les aspects économiques, sociaux et particuliers du chômage, que la collectivité ne saurait payer un prix trop élevé pour assurer une pleine production et réduire le chômage autant que faire se peut. (Est-il nécessaire d'expliquer ici que j'entends un prix économique ?) Voici la question pratique que nous devons nous poser : quelles sont les meilleures mesures à prendre et comment le coût de ces mesures devrait-il se partager entre les divers groupes et les particuliers qui constituent la collectivité ?

LES LIMITES D'UNE POLITIQUE MONÉTAIRE

« En elle-même toutefois, la création d'une quantité toujours croissante de monnaie n'aiderait que bien peu à atteindre l'objectif en vue. En outre, bien que la banque centrale puisse stimuler une hausse dans le total des dépôts et des avoirs des banques, elle est incapable de faire bénéficier de cette hausse telle ou telle industrie ou certain secteur de l'économie, non plus que certains gouvernements locaux ou régions particulières ; la répartition éventuelle de cet accroissement dépend de plusieurs facteurs qui n'entrent pas dans le champ d'action de la banque centrale.

« Les administrateurs de toutes banques centrales du monde sont, je crois, unanimes à penser que le public s'attend trop à ce que des mesures monétaires suffisent pour

contrecarrer les forces inflationnistes, encourager une saine croissance économique et surmonter le recul économique. Or il ne suffit pas de fournir de l'argent, du crédit et des capitaux. En plus de nombreux facteurs importants qu'apportent les affaires et les entreprises des particuliers, il faut savoir utiliser tout le domaine de la gouverne publique et non pas se borner au champ plus limité de la politique monétaire, pour atteindre les buts économiques et sociaux qu'on recherche. On me permettra ici de citer une partie d'un discours prononcé récemment par le gouverneur de la Banque d'Angleterre : « ... Je soutiens moi-même, depuis plu-

sieurs années, qu'une politique monétaire est incapable de guérir tous les maux et que ce serait une grave erreur que de s'attendre que cette politique supporte des charges qui relèvent en réalité d'autres domaines de la régie gouvernementale. » Lord Cobbold voulait souligner combien il est difficile d'enrayer les excès d'un boom économique, mais son avis s'applique avec encore plus de force aux problèmes qui consistent à surmonter un recul et à susciter de façon satisfaisante une croissance économique soutenue. »

(Rapport annuel de la Banque du Canada, 1960.)

« Joindre les deux bouts »

L'ÉMISSION télévisée *Joindre les deux bouts* vient de clore une troisième saison. À chaque année, elle s'est méritée, de la part des journalistes, des éducateurs, des groupements professionnels, des commentaires élogieux. Ce témoignage collectif et celui non moins équivoque des milliers de spectateurs chaque soir à l'écoute constituent un bon indice des services éminents que rend à la communauté canadienne-française cette émission éducative. Il faut en savoir gré d'une part à Radio-Canada et, d'une façon toute particulière, à l'Assurance-Vie Desjardins qui, au nom du mouvement Desjardins, commandite depuis trois ans *Joindre les deux bouts*.

À quoi doit-on attribuer le succès de *Joindre les deux bouts* ? Certaines émissions doivent leur succès à un engouement généralisé mais passager du public, d'autres à un animateur de prestige, d'autres à un sujet très précis d'actualité. Ce qui fait au contraire le succès de *Joindre les deux bouts*, c'est l'utilisation bien équilibrée de tous ces éléments. L'animateur, M. J.-P. Lefebvre, qui s'y connaît en éducation po-

pulaire, est un excellent meneur de discussion, les invités sont chacun dans leur domaine des gens chevronnés.

On considère en certains milieux que *Joindre les deux bouts* prend « les bouchées trop grosses ». Sans doute de ce côté on pourrait améliorer la formule pour atteindre à plus de profondeur dans la discussion de certains sujets. Quoi qu'il en soit, l'émission *Joindre les deux bouts* reste sans conteste une des meilleures émissions éducatives à l'antenne de Radio-Canada.

Mais on ne saurait mentionner l'émission *Joindre les deux bouts* sans souligner l'excellent travail de ceux qui en assurent les aspects publicitaires. Ils fournissent une preuve éclatante que l'on peut conjuguer publicité avec bon goût, élégance, discrétion. C'est encore là un atout dans le jeu de *Joindre les deux bouts*.

Il faut espérer que les promoteurs de *Joindre les deux bouts* nous reviennent à nouveau l'an prochain et surtout qu'ils continuent à accorder à cette émission toute leur attention et leur souci de l'excellence.

Revue des journaux

ÉDUCATION COOPÉRATIVE

UNE récente livraison de *Co-op Commentary* nous fournit de bonnes réflexions sur l'éducation coopérative. Elle nous rapporte les paroles de M. C. M. Wieting, vice-président de l'*Ohio Farm Bureau Federation*, éducateur bien connu dans le mouvement coopératif américain ; il termine un article sur l'éducation coopérative par ces quelques questions :

1° Que pourrait-on faire pour convaincre les administrateurs qu'ils doivent consacrer plus d'argent à l'éducation coopérative ? Le plus souvent, certaines coopératives accordent de larges sommes à la publicité et à la propagande mais hésitent à en faire autant lorsqu'il s'agit d'éducation proprement dite.

2° Comment pourrions-nous attirer des éducateurs compétents dans le mouvement coopératif ? Y parviendrons-nous en haussant les échelles de salaires ? Devrions-nous entraîner nous-mêmes dans nos collèges coopératifs les éducateurs qu'il nous faut ou devrions-nous dépendre en cela des universités ?

3° Comment expliquer que nous fassions si mauvais usage des méthodes et techniques éducatives ? Ce sont les coopératives qui ont innové en matière de cercles d'études et pourtant, aujourd'hui, elles n'utilisent à peu près pas ces formes éducatives.

BILLET

(Suite de la page 82)

calculer ses distances. Qu'il réfléchisse avant de faire un pas en avant, ou avant de poser un geste ; serait-il impossible qu'un ours grogneur vive encore dans notre monde, qu'il soit toujours prêt à dévorer ces petits maîtres, pour finir, enfin, par les dominer ? la force, pour lui, vaut plus que la science. Mais, entendons-nous avant de conclure : moi, je suis d'avis que tout homme a en lui et un ours et un renard . . .

Qu'en pensez-vous ?

JOS. TURMEL

4° Comment se fait-il que nos publications soient si pauvres ? Nos journaux et nos revues constituent d'excellents instruments d'éducation coopérative mais la plupart du temps on ne réussit même pas à les faire lire.

5° Que pourrions-nous faire pour inculquer aux jeunes les principes coopératifs ? Devrions-nous les inscrire à des conférences d'information et des cercles d'études ou devons-nous exercer des pressions sur nos écoles et nos universités pour qu'elles-mêmes transmettent une meilleure information en matière de coopération ?

AUTORITÉ ET LIBERTÉ DANS LA COOPÉRATION

Pour assurer à long terme, écrit M. C. Page, dans *Co-op Commentary*, le développement harmonieux du mouvement coopératif, il est évident qu'il nous faudra trouver un équilibre entre l'indépendance des coopératives et la force qui ne peut résulter que de la coordination et de la concentration. De par la nature même des coopératives, c'est à l'intelligence des coopérateurs qu'il faut faire confiance et à leur désir de devenir indépendants tout en étant solidaires. À moins qu'eux-mêmes ne soient conscients que leur participation façonne leur indépendance, l'avenir du mouvement coopératif ne sera pas brillant.

Historiquement, c'est l'autorité qui a contribué à maintenir des sociétés devenues statiques. La plupart du temps, cette autorité était fondée sur la religion, la superstition ou un mélange des deux. Mais, bien avant qu'on s'en inquiète, l'immobilisme était une chose acquise. Au nom de la vérité, on exigeait des membres qu'ils agissent selon une ligne donnée et cela, sous peine d'ostracisme ou de liquidation. Si la coopération doit être le moyen

que prendra l'humanité de se débarrasser de la domination d'un système compétitif, ses dirigeants devront faire un meilleur usage de bon sens et de persuasion que d'aucuns ne semblent prêts à le faire.

LA MORALE ET LES AFFAIRES

La grande entreprise américaine ne sera jamais plus ce qu'elle était, c'est du moins ce qu'estime l'éditorialiste du *Maritime cooperator*. Le fait d'imposer des amendes de près de deux millions à 29 manufacturiers d'équipement électrique et à leurs directeurs et de condamner à l'emprisonnement pour 30 jours sept officiers de compagnie, ces décisions auront des répercussions bien au-delà de ces directeurs, de ces compagnies ou de l'industrie concernée.

Ces développements doivent surprendre particulièrement les industriels qui se montrent si loquaces pour dénoncer le syndicalisme et les chefs syndicaux en matière de moralité. Et cela, d'autant plus que lors d'une conférence de presse, le président Kennedy a tourné le fer dans la plaie ; il a, en effet, déclaré que le Congrès devrait s'occuper de ce problème et que les hommes d'affaires eux-mêmes devraient, comme le mouvement syndical, établir un code d'éthique et maintenir comme lui d'excellents standards d'opération . . .

Que faites-vous pour protéger les vôtres contre les dangers de la mauvaise littérature ?

Un nouveau service de la Société d'assurance des Caisses populaires...

L'assurance-automobile

LORS de sa seizième assemblée générale annuelle tenue au cours du mois dernier, à Lévis, la Société d'assurance des Caisses populaires annonçait officiellement l'ouverture d'un nouveau département, soit celui d'assurance-automobile. Depuis longtemps déjà, ce projet était à l'étude parce que la Société d'assurance des Caisses populaires était consciente du service qu'elle pouvait rendre dans ce domaine à notre population québécoise. Aujourd'hui, ce projet devient une réalité, grâce à la collaboration que cette Société a toujours obtenue des Caisses populaires qui incitent leurs sociétaires à diriger leurs assurances dans une société bien à eux, et grâce aussi à la confiance acquise des courtiers d'as-

surance et des assurés eux-mêmes qui, en souscrivant leurs affaires d'assurance automobile à la Société d'assurance des Caisses populaires, permettrait à cette dernière de se développer davantage.

L'augmentation constante de la population, met plus d'automobiles en circulation sur les routes, et il est inconcevable de penser que quelqu'un puisse s'aventurer au volant d'une automobile sans que sa responsabilité envers autrui soit assumée par une police d'assurance. Le volume de primes pour l'assurance automobile s'est accru sensiblement au cours des dernières années et représente une part importante dans le domaine de l'assurance au Québec. Selon les statistiques, 213 compagnies d'assurance ont perçu \$95 mil-

lions en primes d'assurance automobile dans notre province en 1959. 22% de ces primes sont versées à des compagnies d'allégeance canadienne-française qui sont au nombre de 21. Il y a donc place dans ce domaine pour une institution telle que la Société d'assurance des Caisses populaires dont la solvabilité financière ne peut nullement être mise en doute; d'ailleurs son dernier bilan financier l'atteste.

Le Commandeur Alphonse Desjardins a légué aux Caisses populaires une mission bien définie à remplir: la sauvegarde de notre patrimoine et notre relèvement économique par l'usage et la mise en valeur de nos propres capitaux. Les Caisses populaires remplissent bien cette mission dans le domaine de l'épargne et du crédit. Elles ont aussi parfaitement bien réalisé toute la portée de leur geste lorsqu'elles fondèrent les deux institutions d'assurance générale et vie qui détiennent, malgré le peu d'années d'opérations, un actif important, rendant déjà d'incalculables services à nos institutions municipales, scolaires, fabriques, hôpitaux, industries et au commerce.

Tous conviendront que l'assurance automobile comporte certains risques. La Société d'assurance des Caisses populaires se doit d'user de prudence dans le choix des propositions soumises. Mais même avec une telle politique, il y a tout lieu de croire que son volume-prime s'accroîtra sensiblement et qu'elle continuera de remplir le rôle et la mission qui lui ont été confiés. La Société d'assurance des Caisses populaires s'est toujours efforcée d'étendre ses activités offrant des services additionnels d'assurance; ce programme d'expansion se continuera permettant ainsi à la Société de prendre une large part des affaires d'assurance au Québec.

Consultation légale

Dans l'acte d'une vente à réméré, la Caisse se porte acquéreuse d'une propriété; le vendeur qui continue à occuper l'immeuble, s'engage à défrayer le coût de l'assurance contre l'incendie, mais la Caisse n'exige pas une assurance pour couvrir la responsabilité publique. La Caisse doit-elle charger au vendeur la prime d'assurance-responsabilité publique?

M. le gérant nous demande si la Caisse peut charger la prime d'assurance-responsabilité que la Caisse a prise pour se protéger de la responsabilité publique. En effet, l'immeuble ainsi vendu à la Caisse populaire demeure en la possession du vendeur, qui a la faculté de réméré à des conditions nettement déterminées. Parmi ces conditions, se trouve l'obligation du vendeur de garder la maison construite dont il conserve la jouissance dûment assurée contre l'incendie.

Comme on le voit, la convention détermine, de façon restrictive, les assurances qui doivent être maintenues aux frais de la venderesse.

Vu les termes si clairs du contrat, je

suis d'opinion que l'on ne saurait étendre à une assurance-responsabilité celle contre l'incendie, qui est la seule stipulée entre les parties, comme devant être maintenue par le vendeur.

Il est clair que la Caisse, devenue propriétaire, a les responsabilités du propriétaire. Advenant, par exemple, les dommages causés à des passants, par chute de glaces, ou autres circonstances, la Caisse pourrait être recherchée en justice, mais elle aurait un recours contre l'occupant, qui s'est engagé à garder la maison en bon ordre.

Une assurance-responsabilité est une précaution recommandable, mais ne s'impose pas nécessairement, et dans l'espèce, n'étant pas prévue, sera assumée par la Caisse populaire elle-même.

Il serait sage, en conclusion, d'attirer l'attention des administrateurs et du notaire rédigeant le contrat de vente à réméré sur ce problème, pour qu'on prévienne dans toute vente à réméré non seulement l'assurance-incendie, mais également l'assurance-responsabilité.

LE CONSEILLER JURIDIQUE

LÉON AUBIN

Le problème agricole

TOUT ne tourne pas rond dans le secteur agricole de l'économie canadienne. À peu de choses près, on doit en dire autant de l'agriculture américaine qui constitue une épine dans le pied des hommes politiques depuis une bonne dizaine d'années.

C'est sous de multiples aspects que se présente à nous le problème agricole mais le phénomène qui, à coup sûr, nous en instruit le mieux tient dans l'écart de prix que nous constatons entre ce que le cultivateur reçoit pour une douzaine d'oeufs et ce que nous devons payer pour l'obtenir de l'épicier du coin ou du grand super-marché.

C'est ce à quoi nous fait songer un des récents bulletins du Bureau fédéral de la statistique sur « le revenu monétaire provenant de la vente des produits agricoles ». Nous le citons en entier :

L'ANNÉE 1960

« Les agriculteurs canadiens ont perçu \$2,783,800,000, de la vente de produits agricoles, des paiements de participation pour les céréales récoltées les années précédentes, des paiements anticipés pour les céréales en entrepôt à la ferme et des paiements d'appoint en vertu du programme actuel de soutien des prix agri-

coles ; c'est ce que révèlent des estimations provisoires du Bureau fédéral de la statistique. Cette estimation est presque la même qu'en 1959 et s'approche du sommet de \$2,859,100,000, estimé en 1952.

« Pour ce qui est des produits, les porcs et l'orge ont amené les plus fortes réductions du revenu monétaire agricole en 1960 au regard de 1959. Par contre, les gains les plus importants ont été marqués par le blé, les pommes de terre, les fruits, le tabac, les bovins, les veaux et les produits laitiers ; il faut aussi signaler une forte augmentation des paiements anticipés pour les céréales entreposées à la ferme dans l'Ouest.

« En plus du revenu monétaire déjà mentionné, les agriculteurs des Prairies ont reçu 77 millions de dollars en 1960, qui leur ont été versés en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, du programme de paiement de superficie aux producteurs de céréales de l'Ouest et des mesures d'urgence fédérales-provinciales d'aide pour les céréales non battues. L'année précédente, les agriculteurs n'avaient reçu que 22 millions, dont la plupart en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

« Si l'on ajoute ces paiements au revenu provenant des ventes,

des paiements anticipés pour les céréales en entrepôts à la ferme et des paiements de participation et d'appoint, le total du revenu monétaire des agriculteurs par suite de l'exploitation agricole a atteint près de 2,861 millions de dollars. Cette estimation n'a été surpassée que deux fois, la première en 1952 (\$2,864,300,000.) et l'autre en 1958, qui marquait un sommet (\$2,873,400,000.).

« Voici, en milliers de dollars et par province, le revenu monétaire provenant de la vente de produits agricoles : Île-du-Prince-Édouard, 29,102 (28,323 en 1959) ; Nouvelle-Écosse, 43,488 (42,941) ; Nouveau-Brunswick, 49,367 (44,692) ; Québec, 415,21 (420,938) ; Ontario, 883,229 (867,302) ; Manitoba, 220,837 (223,019) ; Saskatchewan, 544,772 (559,326) ; Alberta, 473,313 (476,774) ; et Colombie canadienne, 124,434 (122,691). Les données de Terre-Neuve ne sont pas disponibles. »

On remarquera que ces estimations sont sensiblement les mêmes qu'en 1959, qu'elles sont moindres que celles de 1958 et même plus basses que celles de 1952. Mais cela situe assez mal le problème. L'extrait suivant d'une conférence du Dr J. W. T. Spinks, président de l'université de Saskatchewan, nous en dit beaucoup plus long et place les déboires de l'agriculteur dans leurs véritables dimensions : « En Grande-Bretagne, dit-il, la population compte 5% de cultivateurs et ils se partagent 5% du revenu national ; au Danemark, la population compte 20% de cultivateurs qui se partagent 18% du revenu national. Mais au Canada, où la population est constituée pour 13% de cultivateurs, ces derniers ne reçoivent que 7% du revenu national. » Le tableau suivant nous fixera davantage sur cette situation dont nous verrons l'évolution depuis 1949 :

M. le notaire J.-O. Lebel, décédé

Nous avons appris avec beaucoup de regret la mort du notaire J.-O. Lebel. Membre fondateur de la Caisse de Matane, fondée par Desjardins lui-même en 1911, M. Lebel en avait été le gérant de 1911 à 1946, date à laquelle il était remplacé par son fils. Le notaire Lebel avait en outre participé activement à

la fondation de l'Union régionale en 1937.

Le notaire Lebel a fait beaucoup pour notre mouvement dans sa région. Nous lui devons tous une pensée pieuse.

À la famille, nos plus vives condoléances.

PRIX À LA FERME, COÛTS DE PRODUCTION ET REVENUS 1949-1959¹

Année	Prix à la ferme — (1949 = 100)	Coûts de production — (1949 = 100)	Indice des prix à la consommation — (1949 = 100)	Revenus nets en dollars courants — Milliards	Revenus nets en dollars constants (1949) Milliards
1949.....	100	100	100	\$1,416	\$1,416
1950.....	102	103	103	1,220	1,185
1951.....	116	113	114	1,937	1,704
1952.....	107	119	116	1,919	1,648
1953.....	98	118	116	1,644	1,424
1954.....	93	116	116	1,025	882
1955.....	91	117	116	1,290	1,108
1956.....	90	121	118	1,458	1,234
1957.....	92	125	122	1,058	867
1958.....	95	127	125	1,353	1,082
1959.....	94	132	126	1,191	942

1. *The Financial Post*, 6/8/60.

Remarques :

1° L'indice des prix à la consommation a été porté de 100 à 126. Les prix à la ferme n'ont cessé de décliner alors qu'au contraire les coûts de production s'enflaient constamment ; d'où une réduction considérable du revenu pour le cultivateur.

2° En chiffres absolus (dollars courants), le revenu à la ferme a décliné de 1,416 milliards à 1,191 milliards de 1949 à 1959. Mais l'inflation aidant, ces dollars se sont dépréciés de 26,2% comparativement à 1949, ce qui accentue le malaise des cultivateurs.

FACTEURS DE CETTE ÉVOLUTION

Faut-il maintenant chercher les causes de cette détérioration progressive ? Elles sont nombreuses, complexes, enchevêtrées ; elles s'expliquent l'une par l'autre, s'enchaînent l'une à l'autre pour former un cercle vicieux, une sorte de mouvement perpétuel.

1° La mécanisation d'après guerre sur les fermes a accru la production.

2° Cette abondance répondait bien à la hausse momentanée de la demande causée par l'accroissement démographique et qui suivait la compression des désirs des consommateurs durant la guerre.

3° La demande bientôt stabi-

lisée et la mécanisation exigeant une production massive, on se vit bientôt devant des surplus considérables qui amenèrent des prix de soutien et des subventions de toutes sortes au producteur mais qui n'ont réglé en rien les problèmes de surproduction et d'écoulement.

4° Durant cette période, les épiceries à succursales se sont développées à un rythme rapide et, profitant de leurs capitaux énormes, ont pu acheter massivement et à des prix avantageux directement du producteur. En même temps, elles gonflaient les prix aux consommateurs en multipliant leurs services et en accroissant les dépenses de publicité.

Pour compliquer ces problèmes, les conditions du commerce international ne sont pas idéales. La création des deux marchés communs européens avec leurs tarifs préférentiels ne facilite guère l'écoulement des produits agricoles du Canada. Au surplus, les pratiques commerciales de nos voisins du sud, bien qu'elles soient parfois généreuses, constituent un obstacle à l'écoulement normal des produits de la ferme.

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

On le devine, ce sont des subventions gouvernementales qui

ont servi de panacée aux cultivateurs canadiens. Le ministère fédéral de l'Agriculture à lui seul dispense près de vingt subventions de toutes natures et le ministère du Commerce en distribue lui-même, surtout aux producteurs de blé. Ainsi, de 1951 à 1961, les deux tiers des revenus du ministère fédéral de l'Agriculture sont allés en subventions. Au ministère du Commerce dans la période 1955-1961, 69% des dépenses étaient constitués par 2 subsides. Au total, pour la période 1951-61, on estime que les fermiers auront reçu en subventions près de \$1,126.1 milliards ; aide aux pommiculteurs, aux producteurs de porcs et fromage, soutien des prix, subventions pour le transport, à peu près toutes les formes d'aide y sont.

Et pourtant, le problème reste entier. Il est assez significatif de constater que la Commission royale d'enquête Stewart dans ses conclusions situe le problème au niveau de la distribution plutôt qu'à celui de la production. C'est du moins ce qui ressort de ses recommandations ; création d'un office du consommateur, mise sur pieds d'une enquête dans certains secteurs du commerce des produits alimentaires, limitation des dépenses au chapitre de la stimulation des ventes, création d'un service d'information du consommateur, etc. Certes, « la commission souhaite une meilleure organisation du secteur agricole et une intégration verticale plus poussée des coopératives » mais, on le voit, le gros du problème en est un de publicité. Elle a acquis de nos jours, on le sait, une force extraordinaire ; sa fonction propre qui est de renseigner les gens disparaît peu à peu. Désormais, son rôle est ailleurs : créer des besoins.

C'est pourquoi il est urgent que les consommateurs, aidés en cela des gouvernements, élaborent une action efficace pour assainir la publicité, la rendre à son véritable rôle. S'aidant ainsi eux-mêmes, les consommateurs auront de cette façon contribué à amorcer pour le secteur agricole de notre économie une solution lente mais efficace.

Pour vaincre le chômage, d'abord le connaître

Il est étonnant, parfois, dans les périodes de récession économique, d'écouter sur les ondes ou de lire dans les journaux les discours qu'inspire une situation économique difficile. Des hommes publics et membres de toutes sortes d'associations dissertent longuement puis proposent des remèdes qui, souvent, tiennent davantage du charlatan que de l'analyste rigoureux. Autant d'hommes et d'associations, autant de problèmes et de solutions. Certains voudraient qu'on imprime de grandes quantités de billets de banque, qu'on frappe des milliers de nouvelles pièces de monnaie, qu'on ouvre l'écluse et que coule ce flot d'argent dans les mains des Canadiens. D'autres, qui parlent un langage beaucoup plus sérieux, ne s'éloignent pas moins de la réalité que les précédents ; ils prônent alternativement une baisse d'impôts (pour les individus aussi bien que pour les corporations), une baisse du taux d'intérêt, un programme intensif de travaux publics, l'imposition de tarifs divers sur les produits d'importation ou bien encore des crédits à l'exportation. Mais, si l'énoncé des maux et recettes abonde, on est moins loquace sur les causes de la récession actuelle, sur un diagnostic général de notre économie.

C'est pourquoi il sera peut-être utile de rappeler brièvement des notions essentielles à la compréhension du phénomène du chômage qui tient actuellement une grande place dans nos préoccupations. Le degré du chômage frappe l'imagination populaire. Dites aux gens que l'industrie de l'habitation est stagnante, que notre balance internationale est déficitaire ou que l'argent se fait rare ; ils seront sur leur garde. Mais, apprenez-leur que votre frère est chômeur, que cent travailleurs quittent l'usine, ils vous diront alors « ça y est » et dès lors seront convaincus que

les gouvernements doivent agir, qu'il y a un malaise généralisé, etc.

Mais le chômage n'est pas cause d'une récession ! Il en est au contraire le signe, la manifestation la plus éloquente parce que souvent elle touche notre famille et non plus seulement le rythme de la construction ou le marché de l'argent. La meilleure preuve de cette confusion qui consiste à voir le chômage comme une cause plutôt que comme un effet c'est que de toutes parts on s'écrie : « réglez la question du chômage et tout ira bien ». Cela n'est que partiellement vrai. Certes, parce qu'il touche l'homme directement, c'est bien du chômage qu'il faut s'occuper d'abord ; mais non pas de n'importe quelle façon.

Car le chômage est de plusieurs natures, ce qui implique qu'il touche des catégories fort diverses de travailleurs ; il y a le journalier que l'hiver empêche de travailler, il y a l'ouvrier spécialisé qu'une industrie secondaire inexistante ne saurait employer, il y a, enfin, l'ingénieur compétent que l'automation rendra peut-être sans travail. Ces cas illustrent autant de formes de chômage. On dit ordinairement, en langage savant, qu'il y en a quatre : le chômage saisonnier, cyclique, structurel et technologique.

CHÔMAGE SAISONNIER

Or, on ne lutte pas de la même façon selon que le chômage est saisonnier, cyclique, structurel ou technologique. Le chômage saisonnier, comme on le conçoit, est celui que nous vaut l'alternance des saisons dont certaines pour des questions de climat sont plus impropres que d'autres à une activité économique complète. Tel est l'hiver qui restreint chez nous à peu près toute activité extérieure des hommes et qui ra-

lentit l'acheminement des matériaux aux lieux de leur utilisation. Cette condition, il va sans dire, est particulière à notre situation géographique et on ne doit pas attendre d'ailleurs les solutions aux problèmes qu'elle nous cause. Heureusement, ceux-ci sont les plus faciles à régler sans entraîner de perturbations dans l'économie. S'il ne s'agissait, en effet, que de chômage saisonnier, on aurait tôt fait de le régler par une bonne campagne de publicité entraînant la réalisation de travaux aussi bien sur le plan privé que sur les plans municipaux, provinciaux et fédéral.

LES CYCLES DANS L'ÉCONOMIE

Le problème se complique si le chômage saisonnier se double de chômage ou cyclique ou structurel ou technologique ou encore des trois à la fois. Essayons de voir ce qu'est le chômage cyclique. De la même façon qu'on change ses lunettes à tous les deux ans, ainsi, on peut ne changer d'auto qu'à tous les trois ans, de meubles qu'à tous les cinq ans, de machinerie qu'à tous les dix ans, de maison qu'à tous les quinze ans. De même qu'il existe des cycles dans un ou l'autre secteur de l'économie, de même, il y a dans l'activité économique globale des périodes de grande activité et des temps de ralentissement. Lorsque reviennent ces périodes de ralentissement, c'est, par exemple, que le cycle de la construction est à son point minimum, qu'il peut en être ainsi dans le rythme des investissements privés et publics, etc. C'est surtout pour faire face au chômage cyclique que les gouvernements ont, après la seconde guerre mondiale, mis au point des méthodes d'expansion monétaire, de financement déficitaire, de travaux publics ou, encore, qu'ils ont entrepris de réduire certains impôts pour augmenter le pouvoir d'a-

chat, favoriser la demande et donc la production, et favoriser enfin les investissements dans les secteurs stagnants de l'économie.

ÉQUILIBRE DES SECTEURS

Ces moyens risquent cependant de rester inefficaces si nous les employons à lutter contre le chômage structurel. Celui-ci résulte d'un vice de structure dans l'économie, c'est-à-dire d'un mauvais équilibre entre les différents secteurs de l'économie, secteur agricole, secteur de l'industrie primaire, de l'industrie secondaire et des services. Par exemple, croyant enrayer le chômage, les individus pourront décider de doubler leurs investissements. Mais si ces investissements sont dirigés dans le secteur de l'extraction des ressources naturelles, les individus en question n'auront aidé personne à long terme puisque l'extraction des ressources demande peu d'hommes et que ces investissements auraient pu être plus utiles ailleurs. Pour accroître l'emploi, c'est donc dans l'industrie manufacturière que ces investissements auraient rendu les plus grands services car c'est ce secteur qui utilise le plus de main-d'oeuvre. Bref, pour restreindre le chômage structurel, le gouvernement en est réduit à la persuasion ; il s'agit, en effet, de persuader le public d'investir dans l'industrie secondaire. S'il échoue par ce moyen, il devra trouver une façon (par des primes ou des allègements d'impôt) de diriger lui-même les investissements privés vers les activités secondaires qui peuvent de la façon la plus souple régler le cas du chômage structurel.

TECHNOLOGIE ET CHÔMAGE

Reste le chômage technologique ; c'est celui qu'entraînent inévitablement les progrès de la science ajoutés à ceux de la technique. Allez sur l'emplacement d'une mine et voyez ce gigantesque moulin de sept étages ; il contient de la machinerie d'une valeur totale de sept millions, de la machinerie qui effectue les opérations les plus complexes.

Quatorze hommes suffisent à faire fonctionner cette énorme ruche ; eh bien ! tous les hommes qu'ont remplacés ces machineries peuvent être considérés comme victimes d'un chômage technologique. Ainsi en est-il des travailleurs des chemins de fer à qui l'on a dû trouver d'autres postes lors de l'utilisation du nouvel équipement Diesel.

Le chômage technologique n'est pas facile à résorber. Certes les hommes que remplace la machinerie devraient normalement trouver de l'emploi à fabriquer d'autres machines. Mais cela exigerait des ouvriers plus qualifiés, de plus grandes facilités d'accès à l'éducation scientifique. Cela exigerait surtout que cette machinerie soit fabriquée chez nous. Or, voici ce qui arrive ; elle est fabriquée ailleurs, donnant ainsi de l'emploi à des ouvriers très spécialisés puis elle est importée chez nous, délogeant une main-d'oeuvre à laquelle elle n'ouvre aucun débouché.

Créer des industries secondaires qui fabriqueront machines et outils c'est donc peut-être d'une pierre porter deux coups et toucher à la fois le chômage structurel et technologique. Car c'est ouvrir des débouchés nombreux à la main-d'oeuvre ; celle-ci fabrique des instruments qui tra-

vailent selon les principes de l'automatisation. Répandus, ces instruments déplacent des hommes mais par un retour des choses ils ouvrent des portes à d'autres travailleurs dans le secteur de la fabrication.

PAS DE SOLUTIONS FACILES

Cette lenteur que le Canada connaît actuellement dans son activité économique n'est pas simple à corriger, car elle dépend à la fois de facteurs saisonniers, structurels et technologiques. C'est donc un travail à long terme que les gouvernements et les individus ont à entreprendre pour refaire leur économie. Or, dans cette tâche, il n'y a pas de place pour l'artifice. Soutenir le prix du porc n'ouvrira jamais de marché et creuser des trous pour employer des hommes, cela n'assainira pas l'économie. Aussi, n'est-ce pas dans des subsides, des prix de soutien et des subventions qu'il faut chercher des solutions à long terme. Il faut frapper l'imagination des hommes, leur goût du risque, leur esprit d'entreprise, leur faculté d'adaptation ; il faut toucher leur solidarité, activer leur esprit au moins autant que leurs bras. C'est la condition pour qu'ils trouvent eux-mêmes remèdes à leurs maux.

L'industrie des instruments agricoles

LES livraisons des 71 établissements que comprenait, en 1958, l'industrie des instruments agricoles se sont chiffrées globalement par \$133,145,000., augmentation de 8.7% sur les \$122,529,000. d'un an auparavant ; c'est ce que révèle le rapport annuel du Bureau fédéral de la statistique sur cette industrie. Le nombre des employés s'est accru sur 1957 (11,011 contre 10,271), de même que la rémunération (\$47,344,000. contre \$39,278,000.) et le coût des matières premières et des fournitures (\$77,-

274,000. contre \$59,856,000.).

Voici les livraisons de 1958 (chiffres de 1957 entre parenthèses) : batteuses et moissonneuses-batteuses, \$41,483,000. (\$34,186,000.) ; râtaux à foin et faneuses, \$4,872,000. (\$2,080,000.) ; faucheuses, \$4,215,000. (\$3,003,000.) ; herses, \$3,969,000. (\$3,115,000.) ; cultivateurs, \$3,324,000. (\$3,627,000.) ; charrues, \$2,993,000. (\$2,269,000.) ; et herses à disques non réversibles, charrues-herses et moissonneuses-sarcleuses, \$2,756,000. (\$3,140,000.).

« Il y a deux formes de liberté : selon la première on fait ce que l'on veut, selon la seconde, ce que l'on doit. »

(Un coopérateur)

